



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue  
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon  
☎ 0381564840 - 📠 0381564836 - ✉ siehl@wanadoo.fr

Valdahon, le 6 octobre 2014

Note adressée aux Maires des communes  
adhérentes au Syndicat dont le réseau est  
géré en affermage.

## POUR AFFICHAGE MUNICIPAL

En application de la réglementation et de la décision du Comité Syndical du **17 mars 2014**, je vous prie de bien vouloir aviser les abonnés de votre commune, par affichage en mairie, du prix du volume d'eau potable enregistré au compteur, pour la période du **1<sup>er</sup> octobre 2014 au 30 septembre 2015**.

	Part du Syndicat	Part du fermier	Total
<b>Prime fixe par compteur</b>	20.00 €	56.52 €	76.52 €
<b>Le m3 d'eau</b>			
*De 1 à 300 m3	0.60 €	0.91 €	1.51 €
*De 301 à 1 500 m3	0.52 €	0.86 €	1.38 €
*Au-delà de 1 500 m3	0.42 €	0.66 €	1.08 €

Ces prix ne comprennent pas :

- ↳ la T.V.A. fixée par l'État à 5,5 %
- ↳ les redevances de l'Agence de l'eau ("prélèvement" et "pollution")
- ↳ les redevances de l'assainissement.

Je vous rappelle que les facturations semestrielles sont adressées par la Société de Distribution Gaz et Eaux (14 Rue du Noret - 25620 Mamirolle) au cours des 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres.

Le Président,  
Ph. BOUQUET

